



Chères / Chers Etudiant(e)s,

Comme vous avez pu l'entendre ou le lire dans la presse, le Conseil National de Sécurité a pris plusieurs mesures afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19. Certaines de ces mesures touchent les activités de l'enseignement supérieur et s'appliquent, par extension, à notre établissement.

Il résulte de ces mesures que les cours dans les locaux de l'IEPSCF Woluwe-Saint-Pierre sont suspendus jusqu'au 3 avril 2020 inclus. L'IEPSCF ne sera toutefois pas fermé et nous vous proposerons des activités d'apprentissage par correspondance. Vos professeurs prendront donc contact avec vous par email afin d'organiser ces activités qui vous permettront de poursuivre dans la matière durant la période de la suspension des cours en classe.

Je vous engage à collaborer de manière active avec vos professeurs afin que ces circonstances exceptionnelles n'aient pas un impact trop important sur vos études. Nous tiendrons bien sûr compte de ces circonstances particulières dans l'évaluation de votre apprentissage, mais votre participation à ces activités (ex. : « e-learning ») sera dûment prise en compte.

Pour les questions administratives, vous pouvez contacter Monsieur Grégory LINDELAUF (lindelau@promsocwsp.be), Monsieur Mohamed TALAB (talab@promsocwsp.be) ou moi-même (delvenne@promsocwsp.be) par email. Nous vous répondrons dès que possible. Veuillez toutefois noter que certaines démarches administratives ne seront pas réalisables, ni certains documents disponibles, durant cette période.

Pour ce qui concerne les étudiant(e)s en stage :

Si vous effectuez votre stage dans une crèche, celles-ci sont en principe ouvertes.
Si vous effectuez votre stage dans une école, celles-ci ont suspendu les cours, mais ne sont pas fermées et des services d'accueil y sont organisés.

Nous vous demandons donc

- de **contacter votre maître de stage ou la direction de l'établissement ou de l'entreprise qui vous accueille** afin de déterminer dans quelle mesure les activités de stage peuvent être maintenues durant cette période ;
- d'informer immédiatement votre coordinateur de stage de l'IEPSCFWSP de la réponse qui vous est donnée par votre établissement d'accueil.

Quoi qu'il en soit, la participation aux activités de stage devra être immédiatement suspendue en cas de symptômes présentés par le/la stagiaire, par un membre du personnel ou par un enfant de l'établissement d'accueil. Dans un tel cas, veillez à demander un certificat à votre médecin traitant ou à demander une attestation à la direction de l'établissement ou de l'entreprise d'accueil.

Pour ce qui concerne les stages en centre de vacances de la section Auxiliaire à l'enfance prévus durant les vacances de Pâques, nous vous communiquerons les directives ultérieurement. Vous pouvez toujours prendre les contacts nécessaires et faire présigner la convention de stage aux établissements d'accueil. La faisabilité de ces stages sera déterminée en fonction des mesures applicables après le 3 avril.



Institut d'Enseignement de Promotion sociale de WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Orban, 73, 1150 BRUXELLES
Matricule : 2340016



La Fédération Wallonie-Bruxelles annonce une circulaire ad hoc pour ce vendredi après-midi. Je ne manquerai pas de vous en informer. Il se peut que cette circulaire ait un impact sur les consignes reprises dans le présent message. Il est donc indispensable de consulter régulièrement notre site web (www.promsocwsp.be) et vos emails.

En vous souhaitant une bonne continuation de votre apprentissage malgré ces mesures exceptionnelles, mais du respect desquelles dépend la santé de chacun(e), j'espère vous retrouver toutes et tous en forme le 20 avril 2020.

Bien à vous.

DELVENNE Muriel
Directrice